

CABINET B&P

16 rue du Dèvès - 34820 TEYRAN
Port 06 03 02 78 73 - Tel 09 87 51 90 46

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'association « Rester au village »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association RAVI, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées en annexe « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

B&P

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, étant précisé que les modalités d'établissement des comptes administratifs relèvent de traitements indépendants de la comptabilité générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6/11

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Teyran, le 22 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet B&P



Béatrice Pouzancre Parent

Annexe :
Description détaillée des responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des
comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ND

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31-12-2025			Exercice N-1 31-12-2024
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENT (I)					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	24 266	24 266		333
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles					
	Terrains	199 217		199 217	199 217
	Constructions	3 316 868	1 121 982	2 194 886	2 251 633
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	360 677	290 742	69 935	53 456
	Autres	457 261	216 892	240 369	176 909
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 268 519		1 268 519	167 531
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	252		252	252
Total II		5 627 060	1 653 882	3 973 178	2 849 333
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours		20 063		20 063	17 786
Créances					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	221 932	14 441	207 491	233 597
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	154 694		154 694	128 311
	Charges constatées d'avance	5 899		5 899	4 664
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités		326 528		326 528	293 627
Total III		729 114	14 441	714 673	677 984
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		6 356 174	1 668 323	4 687 852	3 527 317
(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an		362 185	
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser :					
Acceptés par les organes statutairement compétents Autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31- 12-2025	Exercice N-1 31-12-2024
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	184 193	184 193
Report à nouveau	169 275	139 715
Excédent ou déficit de l'exercice	-44 136	29 560
Situation nette (sous total)	309 332	353 468
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 133 357	567 367
Provisions réglementées		
Total I	1 442 688	920 834
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	25 247	25 247
Provisions pour charges	73 449	68 611
Total III	98 696	93 858
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 774 162	1 618 498
Emprunts et dettes financières diverses	85 720	87 431
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	146 967	156 142
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	420 401	453 067
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	166 277	93 561
Autres dettes	457 665	10 257
Produits constatés d'avance	95 276	93 669
Total IV	3 146 468	2 512 624
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 687 852	3 527 317
(1) A plus d'un an 1 715 280 A moins d'un an 144 602		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N 31- 12-2025	Exercice N-1 31- 12-2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 836 306	2 885 326
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 095 538	1 030 189
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	73 094	15 803
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	300	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	32	4
Total I	4 005 270	3 931 323
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	-2 277	1 164
Autres achats et charges externes	1 587 880	1 595 074
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	182 512	176 753
Salaires	1 571 358	1 536 506
Cotisations sociales	391 201	417 790
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	179 998	159 624
Dotations aux provisions	80 624	33 720
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	741	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 974	2 216
Total II	3 996 011	3 922 847
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	9 259	8 476
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 184	2 373
Reprises sur provisions et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	1 184	2 373
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	54 579	23 406
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	54 579	23 406
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-53 395	-21 033

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-44 136	-12 557
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		51 925
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		9 808
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		42 117
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	4 006 454	3 985 621
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 050 590	3 956 061
EXCEDENT OU DEFICIT	-44 136	29 560
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- Règles et méthodes comptable
- Analyse des reports à nouveau
- Tableau des immobilisations
- Tableau des amortissements
- Tableau des fonds propres
- Tableau des réserves et provisions
- Etat des créances et dettes
- Charges à payer
- Produits à recevoir
- Charges et produits constatés d'avance
- Dettes garanties par des suretés réelles
- Concours publics et subventions
- Honoraires CAC

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et moyens mis en œuvre

Description de l'objet social de l'entité

L'association a pour objet :

- de mettre à la disposition des personnes âgées ou dépendantes des logements adaptés et situés dans leur cadre habituel de vie,
- de mettre en œuvre et coordonner les actions de soutien à domicile qui améliorent la qualité de vie des personnes dont l'autonomie physique ou psychique est menacée tout en préservant leur cadre et leurs habitudes de vie.

L'association assurera la gestion de Résidences Autonomie et de structures d'hébergement pour personnes âgées. Elle mettra en œuvre les moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour assurer le soutien à domicile des résidents.

Chaque projet fera l'objet d'une convention entre les différents partenaires.

Description de la nature et du périmètre des activités ou des missions sociales réalisées

Fondées sur un projet de vie visant à encourager l'autonomie des personnes, même dépendantes, les Résidences Autonomie accueillent moins de 25 résidents par établissement, dans un logement privatif, avec une offre de services complète telle que la restauration, l'entretien du logement et du linge etc.

Elles sont sécurisées par la présence d'un personnel de jour comme de nuit.

Les Résidences Autonomie s'intègrent dans leur environnement social et économique et recourent à des services externes, notamment en matière de soins et de santé.

La capacité autorisée par le Président du Conseil Départemental du Gard, arrêté N° 2022/DAUT/373 du 20 décembre 2022 pour une durée de 15 ans, est établie à 135 lits.

Les tarifs hébergement qui comprennent les prestations de loyers, les services de repas et contrats d'hébergement restent libres et sont fixés par le Conseil d'Administration de l'association. La structure habilitée Aide Sociale de LEZAN constitue une exception à cette règle car les tarifs sont établis par arrêté et en accord avec le Conseil Départemental du Gard. L'association BONJOURS GROUPE PRESENCE 30 RAVI a bénéficié du Forfait Autonomie pour des actions de prévention qu'elle met en place pour ces six structures. La signature d'un CPOM a permis au titre de l'exercice 2025 d'attribuer à la structure une participation de 92 500 € correspondant au financement des actions suivantes :

- Atelier manuels, créatifs de jardinage « créer c'est exister »
- Atelier prévention des chutes
- Retrouver l'estime de soi par des ateliers socio-esthétiques
- Atelier chantons ensemble pour partager et nous retrouver

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Description des moyens mis en œuvre

Autour du président, un conseil d'administration et un bureau définissent la politique mise en œuvre par une direction, 7 cadres pour 0,90 ETP et 13 salariés pour 3,54 ETP mis à disposition de l'Association (comptabilité, informatique, paie facturation etc...). Toute cette équipe anime un effectif moyen de 133 personnes sur l'année dont 6 Directrices de résidence et une directrice adjointe.

Pour réaliser ses missions Bonjours Groupe Présence 30 RAVI dispose du siège social du Réseau Bonjours Groupe Présence 30 et de six résidences autonomie dans six communes gardoises :

« **Les Jardins** » à Saint Quentin La Poterie, ouvert en 1991 dispose de :

- 10 appartements de type T1
- 6 appartements de type T2
- 1 appartement pour l'hébergement temporaire de type T1

« **Le Moulin** » à Castillon du Gard, ouvert en 1994 dispose de :

- 18 appartements de type T1 (dont 3 créés en 2017)
- 1 appartement de type T2

« **Fanfonne Guillierme** » à Aimargues, ouvert en 1995 dispose de :

- 18 appartements de type T1
- 2 appartements de type T2

« **La Régordane** » à La Calmette, ouvert en 1995 dispose de :

- 23 appartements de type T1
- 1 appartement pour l'hébergement temporaire de type T1

« **Les Arcades** » à Lézan dont la gestion a été reprise par Présence 30 RAVI en 1998 et seule habilitée au titre de l'Aide Sociale dispose de :

- 3 appartements de type T1 bis
- 16 appartements de type T1

« **Les Olivettes** » à Verfeuil, ouvert en 2001 dispose de :

- 20 appartements de type T1 (dont 5 en cours en 2025)
- 2 appartements de type T1 bis (en cours en 2025)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

2/ Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'origine délibérant

Néant

3/ Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

4/ Changement de méthode comptable-Application du nouveau plan comptable général.

Les états financiers de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce changement de réglementation comptable entraine notamment :

- L'abandon de la technique des transferts de charges (compte de classe 79) au profit d'une imputation directe des opérations dans des comptes spécifiques selon leur nature économique,
- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- Un nouveau format d'annexe,
- Et de la présentation de nouveaux modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31.12.2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de l'association ne constitue que des changements de présentation, n'ayant aucune incidence sur le résultat.

5/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluations ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels

Résidence : Lezan

Particularité de comptabilisation :

La comptabilisation est tenue indépendamment des autres résidences en raison de l'habilitation de celle-ci à l'aide sociale (Convention Tripartite).

Une consolidation des deux comptabilités est établie en fin d'exercice.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant la méthode linéaire et en fonction de la durée de vie prévisible :

- Logiciel	3 ans
- Constructions (composants)	8 à 100 ans
- Agencement et aménagements des constructions	3 à 20 ans
- Matériel et outillage	2 à 20 ans
- Matériel de transport	5 à 12 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier	2 à 10 ans

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Inventaire physique et comptable des immobilisations

L'inventaire physique et comptable des immobilisations est tenu par le service comptabilité, le service « Association », vérifie la validité de cet inventaire.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau des réserves et provision décrit, le cas échéant, l'état des provisions.

Subvention d'investissement

Le tableau des subventions d'investissement décrit, le cas échéant, l'obtention de nouvelles subventions, les quotes-parts de ces subventions d'investissement virées au résultat, et la diminution des subventions.

- Subventions d'équipement

R.A	Subventions d'origine	Amort. Subvention	Net Subvention	Fin
Verfeuil	135 152,00	99 259,54	35 892,46	31/12/2029
TOTAL	135 152,00	99 259,54	35 892,46	

R.A	Subventions d'origine	Amort. Subvention	Net Subvention	Fin
6 résidences	110 406,40	40 499,28	69 907,12	26/06/2032
TOTAL	110 406,40	40 499,28	69 907,12	

R.A	Subventions d'origine	Amort. Subvention	Net Subvention	Fin
5 résidences (HL)	2 928,00	2 649,00	279,00	14/04/2026
TOTAL	2 928,00	2 649,00	279,00	

R.A	Subventions d'origine	Amort. Subvention	Net Subvention	Fin
6 résidences	118 184,82	20 528,30	97 656,52	24/04/2034
TOTAL	118 184,82	20 528,30	97 656,52	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

R.A	Subventions d'origine	Amort. Subvention	Net Subvention	Fin
6 résidences	113 320,41	6 138,33	107 182,08	06/05/2035
TOTAL	113 320,41	6 138,33	107 182,08	

R.A	Subventions d'origine	Amort. Subvention	Net Subvention	Fin
6 résidences	114 252,08		114 252,08	
TOTAL	114 252,08	-	114 252,08	

R.A	Subventions d'origine	Amort. Subvention	Net Subvention	Fin
Aimargues	31 531,32	12 819,83	18 711,49	19/12/2028
Castillon	26 864,73	11 647,54	15 217,19	01/05/2037
Castillon	19 798,32	3 153,27	16 645,05	11/08/2038
La Calmette	53 548,33	17 505,02	36 043,31	13/06/2038
Lézan	19 954,01	10 693,16	9 260,85	27/04/2028
TOTAL	151 696,71	55 818,82	95 877,89	

R.A	Subventions d'origine	Amort. Subvention	Net Subvention	Fin
Verfeuil	612 309,55	-	612 309,55	
TOTAL	612 309,55	-	612 309,55	

Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

- Cautionnements reçus
Caution / loyers 50 816.89 Euros

Règles de répartition des charges et produits

- Par affectation totale sur une branche d'activité, si la charge ou le produit concerne cette branche.
- Partiellement et en fonction de différentes clés de répartition si la charge ou le produit concerne plusieurs branches d'activité.

Les salaires et charges sont répartis :

- Par affectation directe sur une branche d'activité si le salarié dépend de ce secteur.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Au prorata des temps passées si les salariés ont une activité qui recouvre plusieurs branches d'activité ou les autres associations.

Engagements financiers

- Emprunt auprès des Organismes Bancaires.

Banque Populaire du Sud

Cet emprunt concerne la RESIDENCE de Verfeuil

Montant de l'emprunt	:	196 936.57 Euros
Reste à rembourser	:	128 534.77 Euros
Intérêts à rembourser	:	2 586.55 Euros
Fin de l'emprunt	:	23 Juillet 2028

Crédit Agricole du Languedoc - Prêt Garantie par l'Etat

Cet emprunt concerne l'ensemble des RESIDENCES AUTONOMIE

Montant de l'emprunt	:	300 000.00 Euros
Reste à rembourser	:	113 231.72 Euros
Intérêts à rembourser	:	466.72 Euros
Coût de la garantie de l'Etat	:	897.50 Euros
Fin de l'emprunt	:	22 Juin 2027

Crédit Agricole du Languedoc

Cet emprunt concerne la RESIDENCE de La Calmette

Montant de l'emprunt	:	680 000.00 Euros
Reste à rembourser	:	564 238.15 Euros
Intérêts à rembourser	:	110 217.96 Euros
Fin de l'emprunt	:	26 novembre 2037

Crédit Agricole du Languedoc

Cet emprunt concerne la RESIDENCE d'Aimargues

Montant de l'emprunt	:	650 000.00 Euros
Reste à rembourser	:	617 766.52 Euros
Intérêts à rembourser	:	190 224.67 Euros
Fin de l'emprunt	:	30 Décembre 2039

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Crédit Agricole du Languedoc

Cet emprunt concerne les travaux d'extension de la RESIDENCE Verfeuil

Montant de l'emprunt	:	350 000.00 Euros
Reste à rembourser	:	350 000.00 Euros
Intérêts à rembourser	:	99 200.14 Euros
Fin de l'emprunt	:	30 avril 2040

- Emprunt auprès du Régime Général de Sécurité Sociale.

Cet emprunt concerne la RESIDENCE de Castillon

Montant de l'emprunt	:	65 259 Euros
Reste à rembourser	:	34 903 Euros
Intérêts à rembourser	:	0 Euros
Fin de l'emprunt	:	26 Octobre 2036

L'endettement total au niveau des emprunts s'élève à :

1 808 674.16 Euros de capital

402 696.04 Euros d'intérêts

897.50 Euros de commissions de garantie

Provisions pour risques

- Provisions pour risques	25 247 Euros
○ Dont reprises 2025 provisions pour litiges	0 Euros
○ Dont dotations 2025 provisions pour litiges	0 Euros

Provisions pour dépréciation d'actif

- Pour dépréciation d'actif	14 441 Euros
○ Reprises 2025	4 483 Euros
○ Dotations 2025	7 175 Euros

REGLES ET METHODES COMPTABLES

6/ Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- Du règlement n° 2014-03 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général.
- Du règlement n° 2018-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Décembre 2018 relatif au comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- De l'avis 2019-04 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales médico-sociales gérées par des personnes de droit privé à but non lucratif.
- Du règlement n° 2022-06 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) du 4 novembre 2022 modifiant le règlement AND n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2023.
- Du règlement ANC n° 2023-03 du 07 juillet 2023 modifiant divers règlements en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06.
- De l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés, sociaux et médicaux sociaux relevant de l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Compte tenu de l'activité de cette Association des particularités ont été retenues concernant la partie hôtelière, équipement hôtelier et renouvellement des accessoires liés à cette activité.

7/ Engagement en matière de retraite

A chaque arrêté de compte, un ajustement est opéré dans le calcul de l'I.D.R..

Cette provision concerne, en théorie, l'ensemble du personnel salarié de l'Association BONJOURS GROUPE PRESENCE 30 RAVI mais se limite aux personnes qui remplissent une triple condition :

- être salarié de l'association à la clôture de l'exercice,
- avoir plus de 50 ans,
- avoir une ancienneté dans la structure supérieure à 120 mois soit plus de 10 années.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Pour les ayants droits qui respectent ces obligations élémentaires, la provision sera évaluée par affectation d'un coefficient qui découle de l'ancienneté du salarié :

Pour les personnes ayant une ancienneté :

- comprise entre 121 et 180 mois : 50 % du salaire brut mensuel moyen de l'année
- comprise entre 181 et 240 mois : 100 % du salaire brut mensuel moyen de l'année
- comprise entre 241 et 360 mois : 150 % du salaire brut mensuel moyen de l'année
- supérieur à 361 mois : 200 % du salaire brut mensuel moyen de l'année

- Total de la provision au 31.12	73 449 Euros
o Dont reprises 2025	68 611 Euros
o Dont dotations 2025	73 449 Euros

8/ Fait marquants

Par délibération n°113 du Conseil Départemental du Gard en date du 28 juin 2024, il a attribué dans le cadre de la Conférence des Financeurs la somme totale de 95 700 € soit 20 000 € pour l'action « atelier manuels, créatifs de jardinage créer c'est exister », 23 500 € pour l'action « atelier prévention des chutes », 26 200 € pour l'action « retrouver l'estime de soi par des ateliers socio-esthétiques » et 26 000 pour l'action « atelier chantons ensemble pour partager et nous retrouver » impliquant les personnels intervenant pour Bonjours Groupe Présence 30 à destination des personnes âgées vivant à leur domicile ou en Résidence Autonomie. Une convention a été signée avec le Conseil départemental du Gard : « Convention n° DAP-2024-211 Conférence des Financeurs de la prévention de la Perte d'Autonomie du Gard » pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La totalité de la subvention a été perçue le 29 août 2024. Dans les comptes 2024 seule la partie réalisée avait été comptabilisée au regard de la subvention perçue en août 2024 d'un montant de 3 615 €. Dans les comptes 2025 seule la partie réalisée a été comptabilisée au regard de la subvention perçue en août 2024 pour un montant de 89 599 €. Le solde de la subvention a été Comptabilisée en produits constatés d'avance pour un montant de 2 486 € car la réalisation des actions s'achèvera en 2026.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Par délibération n°64 du Conseil Départemental du Gard en date du 16 mai 2025, il a attribué dans le cadre de la Conférence des Financeurs la somme totale de 92 500 € soit 19 500€ pour l'action « créer c'est exister », 21 000 € pour l'action « équilibre bleu », 26 000 € pour l'action « chantons ensemble » et 26 000 € pour l'action « atelier socio-esthétique » impliquant les personnels intervenant pour Bonjours Groupe Présence 30 à destination des personnes âgées vivant à leur domicile ou en Résidence Autonomie. Une convention a été signée avec le Conseil départemental du Gard : « Convention n° DAP-2025-245 Conférence des Financeurs de la prévention de la Perte d'Autonomie du Gard » pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La totalité de la subvention a été perçue le 05 août 2025. Dans les comptes 2025 seule la partie réalisée a été comptabilisée au regard de la subvention perçue en août 2025 d'un montant de 1 880 €. Le solde de la subvention a été comptabilisé en produits constatés d'avance pour un montant de 90 620 € car la réalisation des actions se poursuivent en 2026.

TABLEAU DE SUIVI DES REPORTS A NOUVEAU

	TABEAU DE SUIVI DES REPORTS A NOUVEAU							
Résidence	Report à Nouveau au 1/1/2025			REPORT A NOUVEAU : VARIATIONS DE L'EXERCICE 2025		Report à Nouveau au 31/12/2025		
	Part incombant à l'exploitation	Part incombant au financement de l'équipement	TOTAL	Part résultant de l'affectation pour la part incombant à l'exploitation	Variation résultant de la quote part incombant à l'exercice du financement de l'équipement	Part incombant à l'exploitation	Part incombant au financement de l'équipement	TOTAL
SAINT QUENTIN			-			-	-	-
CASTILLON			-			-	-	-
LA CALMETTE		165 074,33	165 074,33				165 074,33	165 074,33
AIMARGUES		219 092,92	219 092,92				219 092,92	219 092,92
VERFEUIL		- 228 025,70	- 228 025,70		-		- 228 025,70	- 228 025,70
LEZAN	285 050,28	-	285 050,28	-	-	285 050,28	-	285 050,28
			-			-	-	-
			-			-	-	-
			-			-	-	-
			-			-	-	-
			-			-	-	-
			-			-	-	-
			-			-	-	-
			-			-	-	-
			-			-	-	-
			-			-	-	-
			-			-	-	-
			-			-	-	-
			-			-	-	-
TOTAUX	285 050,28	156 141,55	441 191,83	-	-	285 050,28	156 141,55	441 191,83

Immobilisations

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Devise d'édition EURO

RESTER AU VILLAGE (CONSO)

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluation	Acquisition,apport, création, virement
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 266		
TOTAL immobilisations incorporelles :	24 266		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	199 217		
Constructions sur sol propre	2 310 777		
Constructions sur sol d'autrui	119 036		
Instal. générales, agencements et aménagement construction	895 947		69 454
Installations techniques, matériel et outillages industriels	379 411		39 836
Installations générales, agencements et divers			32 779
Matériel de transport	56 660		
Matériel de bureau et mobilier informatique	364 676		61 530
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	164 068		1 286 129
TOTAL immobilisations corporelles :	4 489 793		1 489 726
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations			
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	252		
TOTAL immobilisations financières :	252		

TOTAL GÉNÉRAL

4 514 311

1 489 726

RUBRIQUES	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Valeur d'origine
	Virement poste à poste	Cessions, mises hors service		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			24 266	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			24 266	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			199 217	
Constructions sur sol propre			2 310 777	
Constructions sur sol d'autrui		24 894	94 142	
Instal. générales, agencement, aménagements		53 451	911 949	
Install. techn., matériel et out. industriels		58 569	360 677	
Installations générales, agencements et divers			32 779	
Matériel de transport		26 177	30 483	
Matériel de bureau et mobilier informatique		32 206	393 999	
Emballages récupérables et divers				
Immo. corporelles en cours, avances, acomptes		185 142	1 268 519	
TOTAL immobilisations corporelles :		380 440	5 602 543	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			252	
TOTAL immobilisations financières :			252	

TOTAL GÉNÉRAL

380 440

5 627 061

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Durée utilisation Taux	Mode amortissement	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement.						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 ans	linéaire	23 933	333		24 266
TOTAL immobilisations incorporelles :			23 933	333		24 266
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre	8 à 100 ans	linéaire	438 506	75 555		514 061
Constructions sur sol d'autrui		linéaire	114 528	1 443	24 894	91 076
Installations générales, agenc. construction	3 à 20 ans	linéaire	521 094	49 203	53 451	516 845
Installations techn. mat. et outillage industriel	2 à 20 ans	linéaire	325 955	22 615	57 828	290 742
Inst. générales, agencements et divers	2 à 20 ans	linéaire		1 958		1 958
Matériel de transport	5 à 12 ans	linéaire	56 660		26 177	30 483
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 à 10 ans	linéaire	187 766	28 891	32 206	184 451
Emballages récupérables et divers						
TOTAL immobilisations corporelles :			1 644 509	179 665	194 557	1 629 616

TOTAL GÉNÉRAL	1 668 441	179 998	194 557	1 653 882
---------------	-----------	---------	---------	-----------

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	184 193				184 193
Report à nouveau	139 715	29 560			169 275
Excédent ou déficit de l'exercice	29 560	(29 560)	(44 136)		(44 136)
Situation nette	353 467		(44 136)		309 331
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	567 367		624 369	58 379	1 133 357
Provisions réglementées					
TOTAL	920 834		580 233	58 379	1 442 688

Provisions Inscrites au Bilan

RESTER AU VILLAGE (CONSO)

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Devise d'édition

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges	25 247			25 247
Prov. pour garant. données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.	68 611	73 449	68 611	73 449
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	93 858	73 449	68 611	98 696

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours	11 749	7 175	4 483	14 441
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	11 749	7 175	4 483	14 441

TOTAL GÉNÉRAL	105 608	80 624	73 094	113 137
----------------------	----------------	---------------	---------------	----------------

État des Créances et Dettes

RESTER AU VILLAGE (CONSO)

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres créances immobilisées	252		252
TOTAL de l'actif immobilisé :	252		252
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	221 932	207 491	14 441
Personnel et charges sociales à récupérer	5 928	5 928	
État et autres collectivités publiques	148 515	148 515	
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers	251	251	
TOTAL de l'actif circulant :	376 625	362 184	14 441

TOTAL GÉNÉRAL	376 877	362 184	14 693
----------------------	----------------	----------------	---------------

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	1 859 882	144 993	660 759	1 054 130
Dettes sur immo. et comptes rattachés	166 277	166 277		
TOTAL :	2 026 159	311 270	660 759	1 054 130
Fournisseurs et comptes rattachés	146 967	146 967		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	419 340	419 340		
État et autres collectivités publiques	1 061	1 061		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes	457 665	457 665		
TOTAL :	1 025 032	1 025 032		

TOTAL GÉNÉRAL	3 051 192	1 336 303	660 759	1 054 130
----------------------	------------------	------------------	----------------	------------------

Charges à Payer

RESTER AU VILLAGE (CONSO)

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	391
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 541
Dettes fiscales et sociales	236 411
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	297 343

Produits à Recevoir

RESTER AU VILLAGE (CONSO)

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	148 528 2
Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	
TOTAL	148 530

Charges et Produits Constatés d'Avance

RESTER AU VILLAGE (CONSO)

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	5 899	95 276
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	5 899	95 276

RESTER AU VILLAGE (CONSO)

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 773 771
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	1 773 771

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

NATURE DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	MONTANT
Concours publics - A la charge de l'Assurance maladie - A la charge de l'Etat - A la charge du Département - A la charge des Caisses d'Allocations Familiales - A la charge d'autres financeurs	928 552,63
Subventions d'exploitation - Union Européenne - Etat - Département - Collectivités territoriales - Etablissements publics à caractère administratif - Etablissements publics à caractère industriel et commercial - Ville - Entreprises et organismes privés (Fondation d'Entreprise Banque Populaire du Sud)	108 606,47
Subventions d'investissement - Union Européenne - Etat - Département - Collectivités territoriales - Etablissements publics à caractère administratif - Etablissements publics à caractère industriel et commercial - Ville	
	1 037 159,10

HONORAIERES DES CAC

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	11 869 €	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	11 869 €	